

Fonctionnement Caisse Saisie GDS

	FAR	Caisse Saisie GDS
Causes	<ul style="list-style-type: none"> - Cysticercose (Cysticercose musculaire généralisée ou localisée) - Mélanose (Couleur anormale : mélanose) - Sarcosporidiose (Couleur anormale : myosite éosinophilique ou lésions de sarcosporidiose) - Dégénérescence musculaire (Myodystrophie : sclérose musculaire d'origine métabolique) - Processus tumoral interne (Processus tumoral généralisé ou localisé) - Ictère 	<ul style="list-style-type: none"> - Les causes prises en compte par le FAR à l'exception de l'ictère - Le purpura - La péritonite congestive (partie saisie > 100 Kg et classement U3 ou R3) - Autres cas
Obligations	<ul style="list-style-type: none"> - Opérateur conventionné par AQUIBEV (forfait de 50 € / an ou 100 € / an pour abatteur aquitain ou non aquitain + 2 € / animal > 8 mois) - Bovin > 8 mois - Partie saisie > 10 Kg 	<ul style="list-style-type: none"> - Adhérent au GDS et à jour de ses cotisations - Opérateur conventionné avec AQUIBEV pour les causes de saisie péritonite congestive
Participation	<ul style="list-style-type: none"> - 30 % du préjudice saisi + la moins-value commerciale - Le taux d'aide peut aller jusqu'à 100 % suivant certaines conditions 	<ul style="list-style-type: none"> - 50 % du préjudice saisi pour les causes de saisie non prises en compte par le FAR, avec un forfait maximum de 800 € pour les cas de péritonite congestive - 20 % du préjudice saisi pour les causes prises en compte par le FAR